



licenciement après un congé parental de 3ans

Par **tatalabeille**, le **03/01/2008 à 08:27**

Je vais reprendre le travail dans 2 mois après un congé parental de 3 ans. Mais ça se passe mal.rnrnJ'ai demandé un rdv (mi novembre) avec mon nouveau chef (car en pleine restructuration) et il m' a annoncé qu'ils n'avaient pas besoin de moi. Ils m'ont proposé un licenciement négocié, avec une "prime de départ" dérisoire, genre 3 mois de salaire.rnrnIls doivent me réintégrer dans l'entreprise. Mais j'ai peur que si je reviens contre leur gré, ils vont me proposer une mutation que je refuserais. Dès lors , ils auront un motif pour me licencier. Je précise que mon contrat d'embauche contient une clause de mobilité, et oui !rnrnMias, selon l'inspection du travail, une mutation serait abusive car elle fait suite à un congé parental, donc l'entreprise sait que j'ai des enfants en bas âge. Mais bon, je n'y crois pas trop.rnrnAutre question : quel est le délai pour envoyer une lettre AR pour informer mon entreprise de mon retour ?rnrnMerci pour votre aidernrnp : je n'arrive pas à trouver sur le net des résultats de jurisprudence concernant les mutations apres un congé parental